

**COMPTE-RENDU**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

**Présents :**

M. TERRAL, Maire.

Mmes METGE, ITRAC, MM. SALVADOR, TERRASSIE, DAL MOLIN, Adjoint

Mmes BLANC, AUSSENAC, MANDIRAC, RANJEVA, FALCO, BODHUIN, MM. MOSTARDI, BOUCHER, RABEAU, BOUSQUET, BESNARD, BONNEFOI, Conseillers Municipaux

**Excusés :**

M. BONNEMAIN qui a donné procuration à M. BESNARD

**Date de la Convocation :** 9 octobre 2017

**Secrétaire de séance :** Mme BLANC Florence

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les questions diverses :

- Projet de lotissement à St-Fons (Mme BODHUIN)
- Point budgétaire (M. TERRAL)
- WIFI espace socio culturel (M. DAL MOLIN)
- Conseil Municipal Jeune (Mme ITRAC)

M. le Maire remet ensuite à chaque élu, le compte-rendu de l'inter commission du 5 octobre 2017 relative à la préparation des principales questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

**I – PROJET AMENAGEMENT 1<sup>er</sup> ETAGE MAIRIE (ETUDES)**

**Délibération 53/2017**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la présentation des deux options d'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, présentées par le Maître d'œuvre, M. NELSON Ugo, architecte, aux élus lors de l'inter commission du 5 octobre 2017 :

- option 1 : aménagement au 1<sup>er</sup> étage de 3 appartements et d'un bureau mairie et archives.

Cette option nécessite la réalisation d'un plafond coupe-feu entre le rez de chaussée et le 1<sup>er</sup> étage avec démolition du plafond actuel.

TOTAL des travaux (maîtrise d'œuvre comprise) estimé à 268 000 € HT.

- option 2 : aménagement au 1<sup>er</sup> étage d'un bureau paysager (183 m<sup>2</sup>) et d'un bureau et archives.

TOTAL des travaux (maîtrise d'œuvre comprise) estimé à 187 700 € HT.

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 16 octobre 2017**

Après avoir attiré l'attention sur l'incidence financière du choix de l'option quant aux financements possibles, et précisé que la durée prévisionnelle des travaux serait de 1 an pour des logements et de 6 mois pour des locaux professionnels, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur le choix de l'option retenue pour la poursuite des études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander au maître d'œuvre :

- **de finaliser les études pour l'option 2 : aménagement d'un bureau paysager et d'un bureau mairie et archives,**
- **de voir la problématique de l'accès des personnes à mobilité réduite.**

## **II - PROJET MAISONS PARTAGEES – (AGE SANS FRONTIERE) - CESSION PARCELLE COMMUNALE ZA N° 107 (EN PARTIE)**

### **Délibération 54/2017**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de l'association Age sans Frontières de réaliser des maisons partagées sur la Commune de Brens, qui a été présenté successivement au Président du Département et au Préfet, lesquels ont relevé l'intérêt de cette opération, tant sur le plan social, que sociétal.

Le projet de Brens est une « maison partagée nouvelle génération » avec notamment l'introduction de mobilier thérapeutique et de nouvelles technologies pour améliorer le confort de vie et la sécurité des résidents.

Après avoir rappelé, que ce projet s'intègre dans le programme local de l'habitat au titre du volet vieillissement et des logements sociaux, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur sa proposition de céder à Age sans Frontière, une partie de la parcelle communale cadastrée ZA n° 107 et de conserver une bande longeant l'arrière du cimetière qui pourrait être équipée d'un éclairage photovoltaïque (suivant plan annexé à la présente).

- Vu l'avis du service des domaines du 22/05/2017,
- Vu l'intérêt du projet pour la collectivité, qui permettrait en outre un mixage des générations avec l'implantation éventuelle d'une micro crèche,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **approuve le projet présenté par M. le Maire,**
- ✓ **décide de proposer au porteur de projet (Age sans Frontière) la cession d'une partie de la parcelle ZA n° 107 (soit environ 4232 m<sup>2</sup>) au prix de 3 000 € assortie des conditions suivantes :**
  - construction exclusive de maisons partagées et éventuellement d'une micro crèche
  - prise en charge :
    - de tous les frais de viabilisation et accès à la parcelle (études – VRD)
    - des frais de géomètre et de notaire et de toutes les dépenses annexes relatives à cette opération.

## **III - ACTUALISATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION D'UN POSTE STATUTAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS INCOMPLET**

### **Délibération 55/2017**

Suite à la nouvelle organisation du planning des ATSEM à la rentrée scolaire de septembre 2017, présentée en Inter commission du 5 octobre 2017, M. le Maire propose la transformation d'un poste statutaire d'adjoint technique à temps incomplet de 27h/35h en poste à temps incomplet de 33h/35h après avis du Comité technique du Centre de Gestion FPT du Tarn.

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 16 octobre 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de transformer le poste statutaire d'adjoint technique à temps incomplet de 27h/35h en poste à temps incomplet de 33h/35h à compter du 01/11/2017,
- approuve le tableau du Personnel Communal modifié annexé à la présente.

## **IV - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 4 - VIREMENTS DE CREDITS**

### **Délibération 56/2017**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'opérer des virements de crédits, pour l'acquisition de sèches mains pour l'espace socio culturel et la maison des associations et de tables pour les manifestations.

#### **✓ Fonctionnement**

##### **Dépenses :**

C/ 022 dépenses imprévues	- 4000 €
C/ 023 virement à la section investissement	+ 4000 €

#### **✓ Investissement :**

##### **Recettes :**

C/ 021 Virement de la section fonctionnement	+ 4000 €
--	----------

##### **Dépenses**

##### **Opération n° 236 – Matériel et outillage divers**

C/ 2184 (chap 21) Mobilier	+ 2 500 €
C/ 2188 (chap 21) Autres immobilisations corporelles	+ 1 500 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve les virements de crédits sus visés.**

M. RABEAU suggère de solliciter des devis pour des sèches mains à bouton moins onéreux.

M. le Maire rappelle que la Collectivité gère au mieux les deniers publics et précise que plusieurs devis sont systématiquement demandés et présentés en exécutif ou en commission.

## **V- REGROUPEMENT REGIES DES RECETTES COMMUNALES (locations – droits de place – photocopies)**

### **Délibération 57/2017**

- Vu le décret N° 62-1587 du 29 Décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,
- Vu le décret N° 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances, et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 16 octobre 2017**

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
  - Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 septembre 2017 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :
- 1) Sur proposition du Trésorier, de regrouper les deux régies en régie unique de recettes auprès du secrétariat de la Mairie de Brens.
  - 2) La régie encaisse les produits suivants :
    - location de salles
    - location de mobilier
    - location de parquet
    - droits de place
    - photocopies et extraits de matrice cadastrale.
  - 3) Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
    - chèques
    - numérairesElles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance à souche extraite d'un carnet PIRZ.
  - 4) L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.
  - 5) Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €.
  - 6) Le régisseur est tenu de verser au trésor public de Gaillac le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5, et au minimum une fois par trimestre.
  - 7) Le régisseur verse auprès du Maire de Brens la totalité des justificatifs des opérations de recettes et au minimum une fois par trimestre.
  - 8) Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.
  - 9) Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.
  - 10) Le Maire de Brens et le Comptable public, assignataire du Trésor Public de Gaillac sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

## **VI – TABLEAU VOIRIE COMMUNALE**

### **Délibération 58/2017**

Suite à l'intégration des voiries de lotissements dans le patrimoine communal :

- rue des pervenches (lotissement clos de Labouyssière)
- prolongation rue du 19 mars 1962 (lotissement Montplaisir)
- rue des amandiers (lotissement St-Eugène)
- rue « les 3 chênes » (lotissement les 3 chênes)

M. le Maire invite l'assemblée à procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales et de l'inventaire des chemins ruraux.

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 16 octobre 2017**

Il précise que cette mise à jour a permis d'identifier :

- 52 955 ml (167 102 m<sup>2</sup>) de voies communales
- 13 970 ml de chemins ruraux
- 6 379 m<sup>2</sup> de places publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve le tableau des voies communales et l'inventaire des chemins ruraux actualisés et annexés à la présente.**

## **VII - REFUS D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A FRANCE ADOT 81**

### **Délibération 59/2017**

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de l'association France ADOT 81, dont la mission consiste à promouvoir le don d'organes et à sensibiliser la population par l'information et la participation aux manifestations locales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse d'attribuer une subvention à l'association France ADOT 81.**

## **VIII - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire rend compte à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles, il a renoncé au droit de préemption :

- Immeuble bâti - Section C numéros 1020 - 1173  
7, route de Cadalen – 756 m<sup>2</sup>  
Prix : 150 000 €
- Immeuble non bâti – Section ZN numéros 139 à 143  
10 – 12 impasse st-Fons – 5988 m<sup>2</sup>  
Prix : 195 000 €
- Immeuble bâti – Section ZA n° 240  
9, rue des amandiers – 803 m<sup>2</sup>  
Prix : 215 000 €

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

### **✓ Point exécution budgétaire**

M. le Maire présente un état des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal au 02/10/2017.

### **✓ Présentation des investissements réalisés du 01/10/2014 au 05/10/2017**

M. le Maire présente un état des investissements réalisés sur la période 2014 à 2017 dont le montant total s'élève à 1 700 000 € TTC pour un montant de subventions perçu de 700 000 € (soit 50% sur le montant global HT).

### **✓ Point sur les journées techniques organisées par la Communauté d'agglomération pour les secrétaires de Mairie les 12 et 13 octobre**

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 16 octobre 2017**

Sur demande de M. le Maire, Christine BASTIÉ présente à l'assemblée la synthèse :

- des points abordés sous forme d'ateliers de travail sur les thématiques finances, ressources humaines, éducation jeunesse, dans le but de recenser les difficultés techniques et de proposer des solutions dans le cadre d'une démarche de partenariat entre l'agglomération et les communes
- des informations présentées par les responsables des différentes directions de l'agglomération (services à la population – Aménagement – Cadre de vie – Ressources).

#### **✓ Projet de lotissement à St-Fons**

Mme BODHUIN fait part de ses inquiétudes concernant un projet de lotissement à St-Fons de 6 à 8 maisons :

- l'organisation de la collecte des ordures ménagères,
- l'absence de pente pour l'évacuation des eaux usées,
- les risques en matière de sécurité compte tenu de l'étroitesse du chemin et du pont et de l'augmentation du nombre de véhicules.

M. le Maire rappelle que les dispositions réglementaires seront respectées aire de retournement pour la collecte des ordures ménagères, défense incendie, pompes de relèvement pour les eaux usées...

Il précise que la RD 87 a été signalée au Préfet comme zone accidentogène.

#### **✓ Conseil Municipal jeune**

Mme ITRAC informe l'assemblée de l'élection du nouveau Conseil Municipal Jeune.  
L'élection du maire et des deux adjoints s'est déroulée ce jour.

#### **✓ Connexion WIFI – Espace socio culturel**

##### **Délibération 60/2017**

M. le Maire informe l'assemblée de l'installation d'une connexion temporaire WIFI par captation de la 4G à l'Espace Socio Culturel, prise en charge par la Communauté d'agglomération Gaillac - Graulhet pour les besoins du salon « Monpoint com » du 16/10/2017.

Il fait part à l'assemblée de la possibilité pour la commune de conserver l'installation et souscrire un abonnement de 50 €/mois pour bénéficier de ce service.

M. SALVADOR précise que ce service est très apprécié pour des salons et constitue une plus-value pour la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 15 voix pour, 4 abstentions (dont 1 R), 0 contre, décide :

- **de conserver l'installation de la connexion WIFI par captation de la 4 G,**
- **de souscrire un abonnement auprès d'un opérateur pour bénéficier de ce service,**
- **de définir les conditions financières d'accès au service pour les utilisateurs de l'Espace socio culturel lors de la prochaine séance relative au vote des tarifications 2018.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures.

Le Maire

**MAIRIE DE BRENS**➤ **Séance du 16 octobre 2017**

<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>
TERRAL Michel		DAL MOLIN Jean-Charles	
TERRASSIE Jean-Claude		ITRAC Sandrine	
SALVADOR Jean-Marc		METGE Monique	
BLANC Florence		AUSSENAC Jacqueline	
MANDIRAC Françoise		RANJEVA Catherine	
FALCO Nicole		BODHUIN Maryline	
MOSTARDI Daniel		BOUCHER Patrick	
RABEAU Jean-Louis		BOUSQUET Thierry	
BESNARD Marc		BONNEFOI Yvon	